



**COMMUNIQUÉ DU MAIRE N°51**  
**INFORMATIONS CORONAVIRUS COVID 19**  
**JEUDI 22 OCTOBRE 2020**

Vu la situation sur le Loiret qui est en zone d'alerte : circulation active du virus depuis quelques jours, nous souhaitons vous informer de la situation à Montargis.

Le CHAM (Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise) a **2 patients hospitalisés en zone Covid et 4 patients en réanimation\***.

Situation des 3 EHPAD privés de Montargis (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) :

La Boisserie : rien à signaler

Les Rives du Puiseaux : rien à signaler

Notre Foyer : rien à signaler

**Centres de loisirs : rien à signaler\***

Les crèches municipales : **1 professionnel cas contact en attente de résultats de test et 1 enfant à l'isolement car parent positif\***

Sur les 100 berceaux, aucun cas n'est à signaler, ainsi qu'à la halte-garderie sur les 15 places d'accueil.

Il est rappelé que la population doit porter le masque le samedi matin de 8h à 13h sur le marché Place de la République, ainsi que tous les jours dans le quartier de la Pêcherie de 17h à minuit (arrêté préfectoral).

Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans les commerces et établissements recevant du public.

Par arrêté préfectoral, dès le lundi 28 septembre 2020, et pour une durée de 15 jours, les fêtes (mariages, tombolas, événements associatifs, fêtes d'anniversaire, communions...) organisées dans les établissements recevant du public seront limitées à 30 personnes. Les salles polyvalentes, les salles des fêtes et autres établissements recevant ce type d'événements devront respecter cette jauge. Cet arrêté est prorogé jusqu'au 27 octobre 2020.

**Pour votre sécurité, respecter les gestes barrières : port du masque, distanciation sociale, lavage ou désinfection des mains, saluer sans serrer la main, arrêter les embrassades.**

**(nouvelles informations\*)**

Benoît DIGEON  
Maire de Montargis

